

# COMMUNE DE MAROLLES-LES-BUISS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 27 janvier 2021 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur le Maire. La séance s'est déroulée sans public en raison du couvre-feu. De même, à titre exceptionnel, en raison des règles sanitaires mises en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la réunion s'est tenue en la salle polyvalente communale, permettant ainsi la distanciation physique.

Étaient présents : Marc DEBRAY, Dominique HABERT, David MARTIN, Mireille MAROLLES, Pascal DEBRAY, Martial LECOMTE, Martine GIRARD, Romain HIERONYMUS, Odile HABERT, Francis DUBOIS, Christophe CIROU, formant ainsi la majorité des membres en exercice

Absent(e)s excusé(e)s :

**Secrétaire de Séance** : Dominique HABERT

En introduction, M. le Maire constate la présence de l'intégralité des membres du conseil et exprime ses remerciements pour leur engagement au bénéfice de la commune.

M. Martial LECOMTE demande, avant de traiter de l'ordre du jour, que soit approuvé le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2020. Les conseillers présents approuvent à l'unanimité ledit compte-rendu.

#### **2021-01-01 PROJET DE DEVOIEMENT FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire expose :

Lors du précédent conseil, il a été évoqué, dans le cadre de l'implantation de la fibre optique, le projet de dévoiement de la ligne le long de la RD 351 qui serait réalisé par la société AXIONE, en relation avec Eure-et-Loir Numérique.

M. le Maire, après avoir rappelé les données techniques du dossier, insiste sur la nécessité de délibérer sur ce point, compte tenu des relances dont il est l'objet.

Le débat s'instaure, laissant apparaître au sein du conseil une interrogation quant à la pose d'une ligne aérienne, alors que la tendance est depuis longtemps à l'enfouissement des réseaux.

Après débat, M. le Maire précise la question sur laquelle il convient de délibérer :

« Approuvez-vous le dévoiement de la ligne de fibre le long de la RD 351 de Marolles-les-Buis à Frétigny au moyen de poteaux ? »

A la majorité de 9 voix (2 abstentions) le conseil répond négativement à la question posée.

M. le Maire va se mettre en rapport avec Eure-et-Loir Numérique et AXIONE pour envisager une solution alternative.

#### **2021-01-02 : TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2021 :**

M. le Maire expose :

Il y a lieu de déterminer, pour 2021, la nature et l'ampleur des travaux de réfection de la voirie communale.

Il est proposé les chantiers suivants :

- Chemin de la Côtière	pour	8643.20 € HT
- Les Forges	pour	5111.72 € HT
- Chemin des Mesnils	pour	1022.45 € HT
- Chemin de l'Archage	pour	1272.64 € HT

Soit un total de 16050.01 € HT.

Il est rappelé que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention FDI à hauteur de 30%.

Le plan de financement se présente ainsi :

Travaux HT	16050.01 €
Tva 20%	3210.00 €
TOTAL TTC	19260.01 €
FCTVA	3159.41 €
FDI 30%	4815.00 €
AUTOFINANCEMENT	11285.60 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver la réalisation des travaux et leur plan de financement présentés ci-dessus, et autorise M. le Maire à solliciter toutes subventions possibles au meilleur taux.

#### **2021-01-03 : SOLDE ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose :

En 2017, il a été sollicité le cabinet UP à effet de réaliser un zonage d'assainissement sur le territoire de la commune, dans la perspective de la création d'un micro-assainissement collectif en centre-bourg. Ce projet, trop onéreux, a été abandonné. Le cabinet UP nous demande le règlement pour solde de la partie des études réalisées.

Ce solde s'élève à 70% du devis initial. La somme à payer s'élève à 1925 € HT, soit 2310 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil de régler cette facture et d'inscrire cette dépense au budget 2021.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à régler la facture d'UP à hauteur de 2310 € TTC et s'engage à inscrire cette dépense au budget 2021.

#### **2021-01-04 : AIDE SOCIALE**

Monsieur le Maire expose :

Après avoir consulté les services préfectoraux, il nous a été précisé que la commune avait la possibilité de verser une aide à caractère social à des administrés dès lors qu'il n'existait pas de CCAS ou de CIAS sur le territoire.

A la demande de plusieurs conseillers, il a été émis l'idée d'apporter une aide financière à deux enfants de 16 et 18 ans de la commune devenus récemment orphelins, le décès récent de leur mère faisant suite au décès du père il y a quelques années. Le but de cette aide financière est de leur permettre de faire face à des dépenses de première nécessité, dans l'attente de la mise en place des opérations de succession et de mise sous tutelle.

L'unanimité semble se faire sur le principe d'accorder une aide financière de 1000 (mille) Euros à chacun des deux enfants concernés.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer une somme de 1000 € à chacun des deux enfants concernés à titre d'aide à caractère social.

#### **2021-01-05 CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose :

La procédure de restructuration du cimetière communal se poursuit. A la fin de l'année 2021, il devrait être possible de déterminer avec précision le nombre de sépultures qui feront l'objet d'une reprise physique.

On peut raisonnablement estimer ce nombre à environ 70 tombes.

Il convient de rappeler que les restes mortuaires trouvés lors des opérations de reprise sont transférés dans l'ossuaire communal. Compte tenu du nombre de tombes concernés, il apparaît que l'ossuaire actuel risque de se révéler trop petit pour accueillir la totalité des reliquaires.

C'est pourquoi il a été sollicité un devis incluant, outre la reprise de 70 tombes, la réalisation d'un nouvel ossuaire.

Le plan de financement se présenterait comme suite :

Travaux estimés HT	40637,90 €
TVA 20%	8127,58 €
TOTAL TTC	48765,48 €
FCTVA	7999,49 €
DETR 20%	8127,58 €
FDI 30%	12191,37 €
Autofinancement	20447,04 €

Il est précisé qu'une subvention FDI a déjà été accordée en 2020 au titre de la reprise de 45 tombes. Pour cette subvention, il sera donc sollicité le complément de travaux non encore subventionné.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux précisés ci-dessus, valide le plan de financement proposé et autorise M. le Maire à effectuer toutes demandes de subventions au meilleur taux.

#### **2021-01-06 RESTAURATION TABLEAU DE L'EGLISE**

M. le Maire expose :

Le grand tableau de Saint-Vincent qui se trouve dans l'église de Marolles-les-Buis vient de faire l'objet d'un classement au titre des monuments historiques sur avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Son état fortement dégradé nécessite un travail de restauration conséquent. Le classement de ce bien va nous permettre de bénéficier de subventions conséquentes.

Au vu d'un devis qui nous a été transmis, le plan de financement suivant peut être proposé :

Travaux de restauration HT	12460.00 €
Subvention DRAC 40%	4984.00 €
Subvention Département 30%	3738.00 €
DSIL Plan de relance 10%	1246.00 €
Autofinancement HT	2492.00 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, adopte le principe des travaux de restauration du tableau et le plan de financement proposé, et autorise M. le Maire à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux qu'il conviendra.

#### **2021-01-07 RESTAURATION CHAPELLE SAINTE BARBE**

M. le Maire expose :

Le don à la commune de la Chapelle Sainte Barbe s'est concrétisé juridiquement l'été dernier. De fait, il est désormais possible d'envisager les travaux de restauration qui s'imposent.

Au vu des devis qui nous ont été transmis, le plan de financement peut être proposé :

Travaux de restauration HT	3313.00 €
DSIL plan de relance 50%	1656.50 €
Autofinancement HT	1656.50 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, adopte le principe des travaux de restauration de la chapelle Sainte Barbe et le plan de financement proposé, et autorise M. le Maire à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux qu'il conviendra.

#### **TOIT DE L'EGLISE – SINISTRE DE FEVRIER 2020 –**

M. le Maire expose :

L'assureur de la commune vient de nous aviser que nous pourrions bénéficier, rétroactivement, de la suppression de la franchise qui était applicable au sinistre intervenu sur le toit de l'église en février 2020. La facture acquittée en son temps de 924 € pourrait donc bientôt nous être remboursée.

#### **AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG**

M. le Maire expose :

Il est rappelé au conseil qu'une procédure de « bien en l'état d'abandon » a été commencée en 2018. Interrompue par défaut de temps à y consacrer, nous avons sollicité les services préfectoraux pour savoir si nous pouvions la reprendre là où elle s'était arrêtée malgré le temps écoulé. Il nous a été confirmé que nous pouvions poursuivre.

Dans ce cadre, il a été sollicité le bureau d'études « En Perspective » afin de nous proposer un scénario d'aménagement du centre-bourg, en collaboration avec le PETR (Pôle Territorial). Dès leurs propositions reçues, M. le Maire réunira les commissions concernées pour élaborer et finaliser le projet.

#### **AMELIORATION DU GITE**

M. le Maire expose :

Il a déjà été évoqué lors du précédent conseil la nécessité de procéder à une amélioration du gîte communal, afin de renforcer son attractivité.

Contact a été pris avec « Eure-et-Loir Tourisme » et le PETR (Pôle Territorial) pour être assisté dans la définition du projet. Une première visite du site a eu lieu ce jour. Dès les propositions reçues, il conviendra de réunir les commissions concernées pour étudier, élaborer et finaliser le projet.

#### **ABATTAGE DES ARBRES LIEU-DIT BOUVEREAU**

M. le Maire expose :

Le conseil avait déjà été informé du danger que représentaient les arbres bordant le chemin communal au lieudit Bouvereau, un sinistre ayant eu lieu en mai 2020, consécutivement à de forts coups de vent.

La Sécurité Civile de Nogent-le-Rotrou, dans le cadre de ses opérations de formation-entraînement, s'est proposé d'intervenir à titre gracieux afin de procéder à des opérations d'abattage sur le territoire de la communauté de communes. Nous avons pu bénéficier de cette proposition. Les 3 arbres restants feront l'objet d'une nouvelle intervention dans les semaines à venir.

#### **REUNIONS EXTERIEURES**

Communauté de Communes Terres de Perche :

M. le Maire expose : pas de décisions majeures prises récemment. Principal projet évoqué : la réalisation d'un centre de loisirs conséquent dans l'enceinte du château de La Loupe. Le coût évoqué laisse toutefois perplexe. L'énergie est en ce moment organisée autour de la gestion de la campagne de vaccination contre le COVID.

Ecole : David MARTIN fait état de la réunion du 05 novembre, qui a dressé le bilan de la rentrée de septembre 2020. Il a été adopté la fusion administrative des deux écoles de Saint Denis d'Authou et Fréteigny, condition imposée en contrepartie du maintien des postes existants. L'étape future sera le regroupement des deux écoles sur un seul site.

Energie 28 : Dominique HABERT évoque les récentes réunions auxquelles il a participé. Le renouvellement des instances dirigeantes et le vote du nouveau contrat de concession avec Enedis (pour 30 ans) étaient les principaux points à l'ordre du jour.

Sictom : Marc DEBRAY fait part de la préoccupation principale du syndicat de réduire à terme le volume des déchets. Diverses pistes sont à l'étude, mais la crainte est réelle de voir se multiplier les dépôts sauvages.

SITS : Marc DEBRAY fait état des tensions actuelles entre les chauffeurs de car qui desservent le lycée Rémi Belleau, la plateforme étant régulièrement engorgée.

PNRP : Mireille MAROLLES fait état de la récente réunion consacrée notamment au renouvellement des instances.

Il a été fait le constat de la baisse de certaines recettes, consécutivement à la crise sanitaire. Le montant de la contribution des communes reste fixé à 1.30 € par habitant. L'inventaire du patrimoine bâti du Parc se poursuit. La charte du Parc est en cours de révision.

David MARTIN fait état de la circulation nocturne, depuis quelque temps, de quads et motocross dans les champs avoisinants. Ceci malgré le couvre-feu en vigueur. Les personnes n'ont pas pu, à ce jour, être identifiés.

M. le Maire fait état de son profond désir de voir se terminer la crise sanitaire, afin qu'une vie sociale normale puisse reprendre et que nous puissions bientôt, par exemple, « arroser » le départ en retraite de nos deux anciens agents.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H55.